

Séance du Grand Conseil

Mardi 12 janvier 2016

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Dépôt des questions orales jusqu'à 16h30.

Galette des Rois à l'issue des débats.

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	Communications Mme la Présidente salue M. Michaël Buffat, conseiller national, présent à la tribune. Elle souhaite un bon anniversaire à MM. les députés Mathieu Blanc et Jean Tschopp.			
	2.	Dépôts Questions orales : Graziella Schaller, Hugues Gander, Régis Courdesse Résolution : Jean Tschopp Interpellations : Stéphane Montangero, Pierre-Yves Rapaz, Yves Ferrari, Catherine Labouchère, Manuel Donzé			
OA	3.	(GC 176) Rapport du Bureau du Grand Conseil et prestation de serment du M. Fabien Deillon, nouveau député Postulat : Samuel Bendahan	GC	Devaud G.	
RENV-CE	4.	(15_INT_462) Interpellation Claude-Alain Voiblet - Ils étaient "523 ?" au début des années 2000, combien sont-ils aujourd'hui ? (Développement)			
RENV-CE	5.	(15_INT_463) Interpellation Claude-Alain Voiblet - Politique des "523 ?", combien sont-ils aujourd'hui financièrement autonomes de nos institutions sociales et du chômage ? (Développement)			
RENV-CE	6.	(15_INT_464) Interpellation Julien Eggenberger et consorts - L'encadrement pour les mineurs non-accompagnés relevant du droit d'asile est-il adapté ? (Développement)			

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-CE	7.	<p>(169) Préavis du CE au GC sur l'initiative populaire cantonale "Stop à la pénurie de logements" et Projet de loi modifiant la loi sur le logement du 9 septembre 1975 et EMPD ordonnant la convocation du corps électoral pour se prononcer sur l'initiative populaire cantonale "Stop à la pénurie de logements" et les projets de lois modifiant la loi sur l'aménagement du territoire et la loi sur le logement (contre-projet du Conseil d'Etat) et Rapports du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion Jérôme Christen et consorts transformée en postulat en faveur de l'introduction d'un droit de préemption permettant de faciliter la politique foncière des collectivités publiques (12_POS_005), les postulats Marc-Olivier Buffat et consorts pour la création de zones d'habitation à loyers modérés (11_POS_261) - Christa Calpini et consorts au nom du groupe radical (11_POS_273) - Terrains constructibles thésaurisés : des mesures incitatives pas coercitives - Pierre Volet et consorts - Allongement des délais de permis de construire dans le canton, une mesure complémentaire à la simplification des procédures (12_POS_014) (2ème débat)</p> <p>(2e débat) : motion d'ordre Luisier Brodard pour le renvoi au Conseil d'Etat des objets 169 et 168 (points 7 et 8), soutenue par au moins 20 députés, acceptée par 76 oui contre 67 non. Le résultat est confirmé à l'appel nominal, soutenu par au moins 20 députés, par 76 oui contre 67 non.</p>	DIS.	Buffat M.O.	
RENV-CE	8.	<p>(168) Exposé des motifs complémentaire et Projets de lois</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur la préservation du parc locatif vaudois (LLPL) - modifiant la loi du 6 mai 2006 sur l'énergie et Rapports du Conseil d'Etat au Grand Conseil - sur le postulat Jean-Michel Dolivo et consorts "pour renforcer les droits des locataires dans la loi concernant la démolition, la transformation et la rénovation de maisons d'habitation ainsi que l'utilisation de logements à d'autres fins que l'habitation (LDTR)" (09_POS_156) - sur le postulat Frédéric Borloz "Logement : pour le bien des locataires et des propriétaires, dépassons le statut quo !" (09_POS_157) (2ème débat) <p>Voir point précédent (7).</p>	DIS.	Buffat M.O. (Majorité), Dolivo J.M. (Minorité)	

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-COM	9.	(15_POS_154) Postulat Michel Miéville et consorts - "Food Truck", quel statut pour ces restaurants sur roulettes ? (Développement et demande de renvoi à commission avec au moins 20 signatures) Co-signé par au moins vingt députés, le postulat est renvoyé directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au CE.			
RENV-COM	10.	(15_POS_155) Postulat Céline Ehrwein Nihan et consorts - Former les jeunes migrants : un investissement dans l'avenir ! (Développement et demande de renvoi à commission avec au moins 20 signatures) Co-signé par au moins vingt députés, le postulat est renvoyé directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au CE.			
RENV-COM	11.	(15_POS_156) Postulat Céline Ehrwein Nihan et consorts - Hébergement des jeunes migrants (Développement et demande de renvoi à commission avec au moins 20 signatures) Co-signé par au moins vingt députés, le postulat est renvoyé directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au CE.			
RENV-CE	12.	(15_MOT_068) Motion Jean-François Cachin et consorts - oui à un ASP dans un véhicule lors des contrôles radars immobiles pour excès de vitesse sans interception des contrevenants Les conclusions du rapport de la commission (prise en considération totale de la motion transformée en postulat et renvoi au CE) sont adoptées avec un avis contraire et une abstention.	DIS	Chapalay A.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 12 janvier 2016

de 14 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
REF-EM	13.	(223) Exposé des motifs et projet de loi modifiant la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP) et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion Claude-Alain Voiblet et consorts « demandant une ouverture plus large de l'exercice des droits populaires au sein des communes vaudoises » (11_MOT_154) (1er débat) (1er débat) : l'entrée en matière est refusée par 54 oui, 74 non et 4 abstentions.	DIS.	Mattenberger N.	
REF	14.	(15_POS_113) Postulat Fabienne Despot et consorts - Les communautés religieuses doivent certifier respecter nos principes fondamentaux Les conclusions du rapport de la commission (classement du postulat) sont adoptées par 88 oui, 26 non et 4 abstentions.	DIS	Bezençon J.L.	
RET	15.	(15_POS_114) Postulat Pierre Guignard - Comment vérifier les données issues des communautés religieuses ? Le GC n'ayant pas encore statué sur la prise en considération du postulat, son auteur le retire.	DIS	Bezençon J.L.	
RENV-T	16.	(15_INT_369) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Denis Rubattel - L'Islam peut-il s'engager vraiment pour la paix religieuse et sociale ?	DIS.		19/01/2016
RENV-T	17.	(15_INT_417) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Nicolas Rochat Fernandez et consorts - Un préfet préside un congrès d'un parti politique ? Quid d'un Juge cantonal tant qu'à faire ?	DIS.		19/01/2016

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :